

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 SEPTEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BERTHIER, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT.

Date de convocation : 21 septembre 2017

Délibération n° : 33-2017

Objet : Décision modificative n° 2 - exercice 2017

La décision modificative n° 2 du CCAS pour l'exercice 2017 se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses			Libellé nature	Recettes		
Chapitre	Nature	Montant		Chapitre	Nature	Montant
67	6715	32 700,00 €	Subventions de fonctionnement aux budgets annexes			
011	6188	-32 700,00 €	Autres frais divers			

Section d'investissement

Dépenses			Libellé nature	Recettes		
Chapitre	Nature	Montant		Chapitre	Nature	Montant
041	204411	2 735,00 €	Opération d'ordre Subventions d'équipement en nature aux organismes publics Biens mobiliers matériel			
21	2188	2 500,00 €	Autres immobilisations corporelles			
			Opération d'ordre - Mobilier	041	2184	365,00 €
			Opération d'ordre – Autres immobilisations corporelles	041	2188	2 370,00 €
			Produits de cessions d'immobilisations	024	024	2 500,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses			Libellé nature	Recettes		
Chapitre	Nature	Montant		Chapitre	Nature	Montant
012	64111	30 000,00€	Rémunérations du personnel non médical titulaire Rémunération principale			
			Autres subventions et participations	018	7488	30 000,00€

Par conséquent, les membres du conseil d'administration, après examen, votent la décision modificative n° 2 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2017 et autorisent la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document contractuel nécessité par son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie KELLE

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2017

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 6 OCT. 2017

